

**Récépissé de déclaration d'une manifestation sportive non motorisée,
comptant plus de 100 participants,
«RAID ISAE 2026» du 5 au 7 juin 2026**

Le Préfet du Tarn,

Vu le code de la route,
Vu le code du sport, notamment les articles R. 331-6, et R. 331-8 à R.331-10 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;
Vu la déclaration sur la plateforme déposée par l'association RAID ISAE représentée par Baudouin **DE CARPENTIER**.
Vu l'attestation d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment l'organisation de l'événement sportif «RAID ISAE 2026» (communes de Arfons, Dourgne, Durfort, Les Cammazes, Massaguel, Saint-Amancet, Sorèze, Verdalle);
délivre récépissé à :

RAID ISAE
Milian MONBRUN
10 avenue Marc Pèlerin
31400 Toulouse

de sa déclaration du 3 mars 2026 faisant connaître son intention d'organiser du 5 au 7 juin 2026 un événement sportif « RAID ISAE 2026» (communes de Arfons, Dourgne, Durfort, Les Cammazes, Massaguel, Saint-Amancet, Sorèze, Verdalle);

horaires de la manifestation :

Du 5 juin 2026 19h00 au 7 juin 2026 21h00

Nombre de participants :

300

Dispositifs de sécurité :

- Le numéro de téléphone du responsable est identifié (annuaire opérationnel).
- Convention avec la Protection Civile du Tarn pour la mise à disposition de secouristes le temps de la manifestation.
- Il est de la responsabilité de l'organisateur d'informer les autorités compétentes des lieux traversés.

Albi, le

05 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de cabinet,



Corinne QUEBRE

